

Thèmes > Le travail > Les services de soutien à l'emploi >
Les services pour tous les publics >
Les ateliers de recherche active d'emploi (ARAE)

Les ateliers de recherche active d'emploi (ARAE)

Dernière mise à jour 20/01/2026

Les ateliers de recherche active d'emploi (ARAE) permettent aux chercheurs d'emploi d'intégrer ou de réintégrer plus facilement le marché du travail. Ils offrent une aide notamment pour :

- Définir un projet professionnel réaliste ;
- Acquérir des outils et techniques de recherche d'emploi ;
- Mieux comprendre les attitudes attendues dans le monde du travail.

Selon la structure qui organise, plusieurs formules d'ateliers sont possibles :

- Ateliers collectifs ou individuels ;
- Ateliers en ligne, webinaires...
- Coaching, ateliers pratiques...
- Ateliers pour publics spécifiques...

Les ateliers de recherche active d'emploi (ARAE) sont reconnus et financés par Actiris. Pour pouvoir bénéficier de ces coachings, vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi chez Actiris, et être domicilié en Région bruxelloise.

Pour trouver les structures qui organisent des ateliers de recherche active d'emploi, rendez-vous sur la page de recherche des partenaires d'Actiris

(<https://www.actiris.brussels/fr/partenaires/ou-trouver-nos-partenaires/>), et dans l'onglet "Domaine d'accompagnement", sélectionnez "Atelier de recherche active d'emploi - ARAE".

Dernière mise à jour 20/01/2026